

Sainte-Émélie-de-l'Énergie

La municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie se situe dans une large vallée qu'emprunte la route 347 et qui fait la transition entre les Basses et les Hautes-Laurentides (Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie, 2022). Compte tenu du paysage et des ressources récréatives qu'offre le territoire, et grâce à sa position par rapport à l'important bassin de la population montréalaise, la fonction récréotouristique maintient un certain dynamisme économique dans la municipalité. D'ailleurs, la population est en croissance dans cette municipalité, selon la variation projetée 2020-2041 de l'ISQ (2021 ; +13,3 %).

Hors du périmètre d'urbanisation

Les ZFPD retrouvées à l'extérieur du périmètre d'urbanisation totalisent une superficie d'environ 419 ha, alors que les milieux humides de priorité 1, 2 ou 3 compris dans ces zones recouvrent 14 % (60 ha) de la superficie totale (carte 4.11). L'objectif de conservation de 99,5 % des milieux humides et hydriques à l'extérieur du périmètre d'urbanisation implique théoriquement une perte potentielle de moins de 0,3 ha de milieux humides.

Périmètre d'urbanisation

Afin d'alimenter l'analyse des scénarios alternatifs dans le périmètre d'urbanisation de Sainte-Émélie-de-l'Énergie, les éléments quantitatifs, tels que les superficies disponibles, les superficies humides et autres, sont regroupés au tableau 4.11 ci-dessous. D'autres éléments, plus qualitatifs, sont aussi décrits, comme les projets de développement à venir et les services écologiques rendus par les milieux humides d'intérêt.

Selon les réponses au sondage de la municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie, l'étang d'eau peu profonde n'est pas un milieu humide et le marécage arborescent risque d'être conflictuel avec le développement d'un écoquartier (carte 4.11). Sa conservation ne semble donc pas possible, considérant qu'il n'y a pas d'autres espaces de développement dans le périmètre d'urbanisation. Un aménagement respectueux du cours d'eau et d'une partie du milieu humide pourrait cependant être réalisé.

Les ZFPD sont concentrées au sud (carte 4.11). Dans ces zones, deux milieux humides, un marécage arborescent et un étang d'eau peu profonde sont présents (tableau 4.11). Le marécage arborescent, de forme plutôt longiligne et perpendiculaire à un cours d'eau cartographié, divise en deux parties les ZFPD. À ce titre, l'évitement ne pourrait pas être considéré pour tout le marécage, puisqu'il pourrait être nécessaire d'aménager une route qui le traversera en raison de la construction de l'écoquartier. D'ailleurs, les deux milieux humides ont un niveau de conservation de priorité 1 selon le diagnostic. En effet, ils sont situés dans une aire de confinement du cerf de Virginie (comme toute la ZFPD), en plus de réduire l'intensité des inondations dans les zones inondables situées à proximité. La présence de bâtiments en zone inondable est, à cet effet, un enjeu prioritaire dans cette UGA, en plus de la biodiversité et de la qualité de l'eau.

Tableau 4.11 Choix de conservation dans les zones à fort potentiel de développement dans le périmètre d'urbanisation de la municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

MHH dans les zones à fort potentiel de développement	
Superficie brute des zones à fort potentiel de développement (ha)	17
Nombre de milieux humides dans ces zones	2 (3 selon les données du PRMHH)
Superficie des milieux humides dans ces zones (ha)	1
Proportion de milieux humides dans ces zones (%)	6
Superficie maximale nette disponible au développement sans les contraintes naturelles (milieux humides ; ha)	16
Résultat de la séquence éviter-minimiser	
Nombre de milieux humides visés par l'évitement	0
Nombre de milieux humides visés par la minimisation des impacts	0
Nombre de milieux humides visés pour du développement	2 (3 selon PRMHH)



- Limite du périmètre urbain
- Limite municipale
- Zone à fort potentiel de développement

MILIEUX HYDRIQUES

- Plan d'eau
- Cours d'eau
- Zone inondable

MILIEUX HUMIDES

PRIORITÉS DE CONSERVATION

- Priorité 1
- Priorité 2
- Priorité 3

CHOIX DE CONSERVATION

- Conservation
- Minimisation
- Restauration
- Perte anticipée

À noter que les milieux humides affichés sont estimés selon une photointerprétation, ainsi que selon la topographie du terrain (LIDAR). Une validation sur le terrain de la présence de ces milieux humides est essentielle avant tout projet de développement.

FONCTIONS ÉCOLOGIQUES DES MILIEUX HUMIDES

- D Conservation de la diversité biologique
- B Brise-vent naturel et écran solaire
- F Filtre contre la pollution
- P Qualité du paysage
- N Régulation du niveau de l'eau
- E Rempart contre l'érosion
- S Rétention des sédiments
- C Séquestration du carbone

AUTRE CONTRAINTES NATURELLES

- Pente forte de plus de 30%



Plan régional des milieux humides et hydriques MRC de Matawinie

Choix de conservation des MHH dans les zones à fort potentiel de développement du périmètre d'urbanisation de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

Sources :
Photographie aérienne : © Gouvernement du Québec, MERN Québec
MRC de Matawinie, 2021
Projet : 20-1507
Fichier : 20-1507_C4-11_dd_SainteEmelieEnergie_engagement_2022-04-08.mxd

0 100 200 m
Projection MTM, fuseau 8, NAD83 (SCRS)



Avril 2022

Carte 4.11